

		<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Nombre de Conseillers en exercice :	33	
Présents :	25	
Représentés :	6	<b>Séance du 9 juillet 2024</b>
Non représentés :	2	L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trois juillet, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	31	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyrille GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, , Conseillers Municipaux.		
<u>Étaient représentés</u> : Samuel MONTGERMONT, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Gérard PREVOT, Sandy ROUVEL, Simon SASTRE, Simon BERTHE		
<u>Étaient absents et non représentés</u> : Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

### Reversement dans le domaine public de parcelles privées de la Commune

**Monsieur Stéphane MICHEL**, Maire Adjoint délégué à la Ville en Transition expose que dans le but d'obtenir des unités foncières cohérentes avec la réalité du terrain, la Commune de Monteux procède à une régularisation du domaine privé et public.

Cela passe par un redécoupage de certaines parcelles privées notamment :

- Avenue Edouard Grangier : il s'agit de distinguer le parcellaire correspondant à la halle des sports à celui du groupe scolaire Marcel Pagnol et aux espaces publics.  
Pour cela, la Commune souhaite reverser dans le domaine public de la Commune les parcelles cadastrées M 2940-2943-2945-2947-2948-2950-et 2950 sises avenue Edouard Grangier pour une superficie totale de 3009 m<sup>2</sup>. Ces parcelles correspondent à de la voirie et des espaces publics.  
Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » en assurera la gestion et l'entretien.
- Impasse des Artificiers : Il s'agit d'ajuster l'emprise du groupe scolaire Lucie Aubrac.  
Pour cela, la Commune souhaite reverser dans le domaine public de la Communes les parcelles cadastrées M 2467-2470-2570-2937-2939 sises impasses des Artificiers pour une superficie totale de 349 m<sup>2</sup>. Ces parcelles correspondent à de la voirie.  
Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » en assurera la gestion et l'entretien.
- Chemin du Cavalet : Il s'agit de séparer l'emprise foncière de la Crèche La Belle bleue et du groupe scolaire Lucie Aubrac et d'intégrer le Chemin du Cavalet dans le domaine public de la Commune.  
Pour cela, la Commune souhaite reverser dans le domaine public de la Commune les parcelles cadastrées M 2958-2954 sises Allée de Breynat et Chemin du Cavalet pour une superficie totale de 2 469 m<sup>2</sup>. Ces parcelles correspondent à de la voirie et des espaces publics.  
Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » en assurera la gestion et l'entretien.

**Le Conseil Municipal**, Monsieur Stéphane MICHEL entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les plans cadastraux

**Considérant** la nécessité de régulariser le domaine public et privé de la Commune

**AUTORISE Monsieur Le Maire à :**

- Signer tous les documents nécessaires au reversement du domaine privé dans le domaine public afin de régulariser la situation.

**PRECISE que :**

- Les notaires rédacteurs des actes procéderont sous leur responsabilité aux formalités de purges des privilèges et hypothèques,
- En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane MICHEL, en qualité d'Adjoint au Maire délégué à la Ville en Transition, sera autorisé à signer tous les actes et documents se rapportant à cette régularisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Mohammed AÏTANE**

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines.

**Secrétaire de séance**

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 22.08.2024.

Publié le : 22.08.2024.

Notifié le :